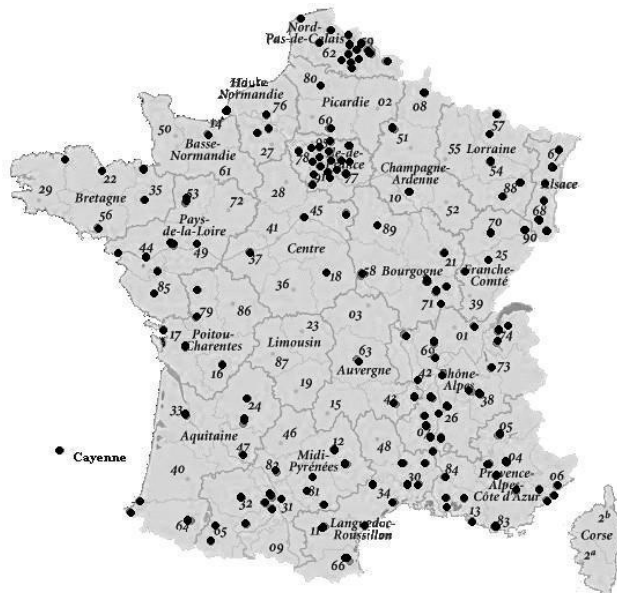


LETTRE DU CERCLE DE SILENCE DE VERSAILLES

N°37 -Novembre 2012

Depuis 50 mois

Le 2^{ème} jeudi du mois, nous nous réunissons, en silence durant une heure à Versailles. Ce type de rendez-vous existe dans près de 175 villes françaises (carte ci-dessous), pour informer de ce qui se passe pour les sans-voix. De très nombreuses associations (voir au verso) aident les étrangers à être respectés, comme toute personne, dans leurs besoins basiques (alimentation, logement, santé, régularisation, accès au travail, vie de famille...). Toutes dénoncent la politique d'expulsion inhumaine ! (sans préconiser pour autant l'accueil inconditionnel de tous les étrangers). Pourquoi maintenir dans l'irrégularité des dizaines de milliers d'étrangers qui ont ici famille, logement et travail, et qui payent leurs impôts ? Alors que la France, après le Japon, a le plus faible solde migratoire des pays de l'OCDE, sur les dix dernières années.



À La préfecture

Des discussions ont lieu entre la Préfecture et le « collectif du 7 décembre 2012 » réunissant les associations s'occupant des sans-papiers. Les queues ont considérablement diminué. Mais les attentes pour déposer un dossier sont toujours aussi longues. Les personnes hébergeant des demandeurs d'asiles doivent légaliser leur signature à la mairie. De nombreuses questions sont discutées. Prochaine réunion le 13 novembre.

Où en est-on ?

Le 6 juillet 2012 a été publiée une circulaire de l'enfant reconnaissant qu'ils n'ont pas leur place en centre de rétention. Désormais, les familles avec des enfants mineurs ne seront plus placées en rétention,

mais assignées à résidence. La franchise de 30€ pour l'Aide Médicale d'État, a été abolie. Un projet de loi supprimant le délit de solidarité est en débat au sénat et à l'assemblée en novembre ou décembre. En novembre, pour la régularisation une circulaire, applicable sur tout le territoire, sortira avec des critères clairs : scolarisation des enfants, liens avec la France, travail ; et pour les jeunes majeurs notamment. Une hausse de 22,5 % des crédits, 1000 places de CADA supplémentaires prévues, pour le budget 2013. Mais : les 45 jours de rétention, l'interdiction administrative du territoire délivrées à discrétion par les préfets, le contrôle du Juge des Libertés et de la Détention reporté au cinquième jour de rétention n'ont pas été changés. Pour la naturalisation, une circulaire a supprimé : l'obligation d'être en CDI, et le QCM de culture générale ; critères à l'origine de près de 70% des refus.

Toulouse : Cinq années de cercle de silence

Le 20 octobre, pour célébrer le cinquième anniversaire du premier cercle de silence des franciscains, se sont retrouvés, à Toulouse, plus de 300 personnes venant des diverses villes où se tiennent des cercles de silence (en France, Suisse, Espagne). Notre démarche est d'éveiller les consciences, d'être des signes pour d'autres personnes afin qu'elles découvrent leurs responsabilités d'êtres humains et de citoyens à l'égard des étrangers qui arrivent pour sauver leur vie ou survivre.

Réunis au Vieux-Temple de Toulouse, après avoir un temps trouvé refuge dans la cour des sœurs du Collège de Foix, les participants ont élaboré un texte commun.

La loi vis-à-vis des sans-papiers est un manque de respect à leur égard et à notre égard. L'ensemble des êtres humains a une responsabilité collective à l'égard de tous les hommes. Le silence est un cadeau, un contact avec notre vérité intérieure, notre capacité à accepter l'autre. On ne peut pas faire aux migrants ce qu'on ne veut pas qu'on fasse à nos proches. Quand on se tait devant l'injustice, le silence apporte la sympathie, au contraire des cris. Nous ne sommes pas pour l'ouverture large des frontières mais nous rejetons la haine ; nous voulons la fermeture des centres.

Le cercle de silence de Versailles

se tient chaque deuxième jeudi de chaque mois entre 18h et 19h Avenue de Saint-Cloud – angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux Fleurs).

La prochaine date : 8 novembre 2012

Contact : cercladesilenceversailles@numericable.com

Rédaction de la lettre : Michel Girard et Patrick Gérard

50^{ème} Cercle de silence Versailles

Depuis 50 mois, un cercle de silence se tient à Versailles. Il rassemble de 40 à 100 citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres :

du Réseau franciscain Gubbio (Franciscains), des fraternités franciscaines séculières, de la Pastorale des migrants des Yvelines, Communauté de Vie Chrétienne (CVX), de l'Église Réformée de France (ERF), du Centre Huit, du Tiers-ordre de Reuilly, de la Communauté des Diaconesses de Reuilly, du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), du Secours Catholique Versailles, de CCR (Chacun-e raconte), de CELY (Croyants en Liberté Yvelines), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY).

Avec ou sans papiers, l'étranger est une personne.

**La dignité de chaque personne ne se discute pas,
elle se respecte.**

Notre silence le crie.

*Le cercle de silence est une action non violente qui a pour
objectifs de rappeler :*

- la peur et l'humiliation que vivent les étrangers chez nous,*
- que dans les Centres de Rétention Administrative la dignité humaine est bafouée,*
- qu'on ne peut approuver des dispositions qui détruisent les couples, les familles et dans certains cas des vies humaines.*

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, sur le modèle des Franciscains de Toulouse.